



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

05 décembre 2025

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	25
ABSENTS REPRESENTEES :	08
VOTANTS :	33

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémie NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT

Absent excusé non-représenté :

Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU

101/ OBJET : CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE MATERIELS ACQUIS PAR L'ÉTAT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.2242-1 ;

VU la Loi de finances pour 2023.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la démarche « notre école faisons là ensemble » lancée par le Conseil national de refondation, les équipes enseignantes qui le souhaitent peuvent élaborer un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ;

CONSIDÉRANT que ces projets peuvent, le cas échéant, bénéficier d'un soutien financier provenant du fond d'innovation pédagogique ;

CONSIDÉRANT que l'école maternelle des Pyramides, qui a présenté un projet « entrons dans le numérique », a bénéficié de ce soutien financier ayant permis d'investir dans du matériel audio-visuel (téléviseurs, casques audio, tablettes, PC portables...) pour un montant de 7 850,59 € ;

CONSIDÉRANT que l'État, propose la signature d'une convention afin de transférer à titre gratuit la propriété de ces biens à la Commune de Champs-sur-Marne.

VU l'avis favorable de la Commission municipale éducation du 17 septembre 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 13 octobre 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

APPROUVE la convention de transfert de propriété de matériels acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document s'y afférent.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 23/12/2025

publié ou notifié le 23/12/2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.



Le Maire,

Maud TALLEL

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025

Le Maire,



Maud TALLEL

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.